



Conseil économique et social

Distr. générale
5 avril 2016
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-cinquième session

Vienne, 23-27 mai 2016

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime et
des États Membres dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale: autres activités à l'appui
des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime, en particulier celles du réseau du programme
des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale,
des organisations non gouvernementales et autres instances**

Travaux de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

Le rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a été établi en application de la décision, prise par le Conseil de direction à sa réunion tenue les 14 et 15 décembre 2015, de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il renseigne sur les travaux menés par l'Institut et sur les résultats qu'il a obtenus, conformément aux statuts de celui-ci (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe).

* E/CN.15/2016/1.



Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) est une organisation qui mène une action souple et rapide répondant aux besoins de la communauté internationale et qui œuvre, dans le cadre des vastes missions qui lui sont confiées, en vue de formuler et de mettre en œuvre des politiques plus efficaces dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité. Il est particulièrement bien placé pour tirer des conclusions des travaux de recherche qui appellent à prendre des mesures et produire des résultats qui permettent d'améliorer la formation des praticiens et des chercheurs et de constituer une base de connaissances utile aux futurs travaux de recherche ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques. Il sert également de cadre de consultation et de coopération en agissant en tant qu'intermédiaire intègre entre différents partenaires, notamment les États Membres, les administrations locales, les organisations internationales, les entités privées, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et la société civile, afin qu'ils adoptent une approche concertée face aux difficultés communes. Ses travaux sont financés exclusivement au moyen de contributions volontaires.

2. L'UNICRI promeut, coordonne et réalise des travaux de recherche. Il collabore également avec les États Membres, appuyant et organisant des activités sur le terrain en vue de concevoir une base d'informations fiable et les aidant à renforcer leurs capacités d'assistance technique sur des questions d'ordre social, notamment les nouvelles formes de criminalité qui sont souvent de nature transnationale. Il définit les stratégies, politiques et instruments appropriés pour prévenir et réprimer la criminalité afin de promouvoir le développement socioéconomique, d'accroître la sécurité et de protéger les droits de l'homme, concevant des modèles et des mécanismes pratiques destinés à appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

3. L'UNICRI a été créé en application de la résolution 1086 B (XXXIX) de 1965 du Conseil économique et social. Il est administré par un Conseil de direction chargé de définir les orientations stratégiques et les priorités. Ce dernier établit périodiquement des rapports à l'intention du Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

4. Le rapport du Conseil de direction récapitule les travaux qui, menés par l'UNICRI au cours de l'année 2015, ont conduit à la mise en œuvre de politiques plus efficaces. Outre une introduction et des conclusions formulées en ce qui concerne la gestion de l'UNICRI, les travaux présentés ci-après s'articulent autour de quatre domaines thématiques:

- a) Gouvernance de la sécurité et lutte contre le terrorisme;
- b) Criminalité et justice;
- c) Formation et perfectionnement;

d) Collecte, échange et diffusion de connaissances.

5. L'UNICRI emploie, pour atteindre ses objectifs, un large éventail de méthodes, notamment l'utilisation de méthodes rigoureuses de recherche en sciences sociales, l'élaboration de méthodes pédagogiques efficaces pour l'éducation et la formation, la conception et la diffusion de bonnes pratiques, de lignes directrices, de manuels et d'outils pédagogiques, la création de plates-formes et de bases de données en ligne pour le partage d'informations, la fourniture, aux États Membres, d'une aide à l'élaboration de plans d'action nationaux, la promotion de partenariats entre diverses parties prenantes et la mise en place d'un environnement favorable à la coopération et propice au développement. L'efficacité de l'UNICRI tient à l'instauration, avec un grand nombre de partenaires, de relations solides, honnêtes, transparentes et ouvertes qui permettent d'élaborer des politiques vectrices d'un changement positif.

II. Gouvernance de la sécurité et lutte contre le terrorisme

6. Les activités menées par l'UNICRI dans le domaine de la gouvernance de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme ont pour objectif d'accroître la sécurité en aidant les États Membres à améliorer leurs politiques de lutte contre les menaces émergentes qui pèsent sur la sécurité et contre l'attrait du terrorisme.

A. Atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et gouvernance de la sécurité

1. Centres d'excellence de l'Union européenne sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

7. L'utilisation de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins criminelles constitue une grave menace pour la paix, la sûreté, la sécurité et le développement, comme en témoignent un certain nombre d'instruments et de résolutions. Depuis 2010, l'Institut met en place des Centres d'excellence dans le cadre d'une initiative de l'Union européenne qui vise à atténuer les risques d'origine criminelle, accidentelle et naturelle liés aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Ces risques font l'objet d'une approche globale qui intègre les aspects juridiques, scientifiques et techniques, ainsi que les questions de détection et de répression. On cherche également à renforcer l'appropriation des activités et les compétences au niveau local, ainsi que la viabilité à long terme.

8. Placée sous l'égide de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure, l'initiative bénéficie de l'appui technique que lui fournissent les organisations internationales et régionales compétentes, les pays membres de l'Union européenne et les autres parties prenantes. Elle est mise en œuvre dans huit régions du monde, à savoir: la façade atlantique de l'Afrique, l'Asie centrale, l'Afrique centrale et de l'Est, le Moyen-Orient, les pays du Conseil de coopération du Golfe, l'Afrique du Nord et le Sahel, l'Asie du Sud-Est, ainsi que l'Europe du Sud-Est et l'Europe orientale.

9. En 2015, le nombre de pays partenaires des Centres d'excellence s'est accru avec l'arrivée de trois nouveaux pays (l'Arabie saoudite, le Burkina Faso et le

Qatar), qui a ainsi porté ce nombre à 52. En outre, le Secrétariat régional pour l'Asie centrale a été ouvert à Tachkent et il a été signé, avec l'Algérie, un mémorandum d'accord qui a permis de créer, à Alger, le Secrétariat régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel. L'UNICRI est désormais présent dans toutes les régions, ce qui lui permet d'encourager une coopération et une coordination étroites entre les pays partenaires, de faciliter la mise en œuvre d'activités et d'aider les pays à élaborer leurs plans nationaux d'action relatifs aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

10. La Géorgie a donné son approbation pour qu'une évaluation complète orientée vers l'action soit conduite sur les risques que présentent, pour le pays, les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Il s'agit du premier pays partenaire d'un Centre d'excellence à avoir officiellement adopté un plan national de lutte contre les risques liés à ces matières. L'adoption de ce plan a fourni l'assise nécessaire à la mise en œuvre d'activités.

11. Le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Maroc, le Myanmar, les Philippines et la Serbie ont finalisé leur plan national d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Le Liban, le Monténégro, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Sénégal, les Seychelles et le Tadjikistan ont, quant à eux, commencé à élaborer le leur.

12. En collaboration avec 57 organismes d'exécution de 30 pays, l'UNICRI a achevé de mettre en œuvre 19 projets de sensibilisation, de développement des connaissances et d'appui technique, qui ont profité à 44 pays. Ces projets étaient adaptés aux besoins régionaux concernant la protection du matériel, des installations et des infrastructures chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, les contrôles aux frontières et la surveillance des frontières, le trafic illicite, la gestion des déchets chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, la première intervention, la limitation des effets néfastes sur la santé publique et la gestion postaccidentelle. Dans ce cadre, il a été fourni du matériel et produit nombre de supports pédagogiques, d'outils et d'analyses.

13. L'initiative a permis d'obtenir des résultats concrets, à savoir:

a) L'adoption aux Philippines, en novembre 2015, de la loi sur la gestion des échanges stratégiques suite à l'évaluation complète de la législation relative aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et aux échanges stratégiques;

b) L'engagement pris par 15 pays de créer un mécanisme plus efficace de suivi des importations et des exportations de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à double usage;

c) La sensibilisation accrue des laboratoires des hôpitaux et des centres de recherche de 22 pays à la sécurité biologique, à la sûreté biologique et à la gestion des risques biologiques;

d) Le développement des capacités locales de diffusion des connaissances. Les projets menés dans ce domaine ont bénéficié à 410 professionnels et appuyé la mise en place d'un système d'interaction permettant aux laboratoires philippins de procéder à des analyses et d'agir rapidement en cas de menace biologique;

e) L'élaboration de supports pédagogiques portant sur la sûreté et la sécurité biologiques, la gestion des risques biologiques et le double usage de la biotechnologie. En outre, trois plates-formes sont désormais disponibles en ligne; elles visent à faciliter l'apprentissage des sujets directement liés à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires;

f) La mise au point d'outils spécifiques tels que des logiciels capables d'évaluer, depuis une multitude de perspectives, les risques liés à des événements imprévus d'ordre chimique, biologique, radiologique ou nucléaire, et une application de base de données permettant de recenser les agents biologiques infectieux dans les laboratoires. Des manuels et des lignes directrices ont en outre été élaborés à l'intention de certaines professions.

2. Renforcement des capacités en matière de sûreté et de sécurité biologiques dans le Caucase du Sud et dans les pays d'Asie centrale

14. L'UNICRI a achevé la mise en œuvre de 9 des 12 projets financés dans le cadre du programme de la Commission européenne sur la sûreté et la sécurité biologiques, qui tend à améliorer la situation dans les pays concernés du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et d'Asie centrale (Ouzbékistan et Tadjikistan) en répondant par des projets sur mesure aux besoins d'instituts stratégiques sélectionnés.

15. Les projets mis en œuvre ont permis de renforcer les capacités ainsi que les connaissances en matière de sûreté et de sécurité biologiques des instituts concernés. Cela a été rendu possible par la reconstruction et l'amélioration de l'infrastructure de trois laboratoires, l'achat de matériel destiné à sept instituts d'Arménie, de Géorgie et du Tadjikistan, ainsi que l'organisation d'une formation à son utilisation. En outre, 15 sessions ou ateliers de formation technique portant sur un ensemble varié de sujets en lien avec la sûreté et la sécurité biologiques ont été animés dans ces trois pays. Une conférence internationale s'est tenue en Géorgie. Par ailleurs, cinq instituts ont œuvré au renforcement de leurs relations et de leur échange de pratiques optimales avec des instituts partenaires des États-Unis et d'Europe.

3. Inscription des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ainsi que des répercussions des innovations de la recherche sur la sécurité au programme d'action international

16. En 2015, l'UNICRI a promu des plans d'action nationaux et commencé à sensibiliser les esprits aux capacités actuelles et à celles qui pourraient voir le jour en matière d'intelligence artificielle et de robotique autonome à l'échelle internationale. En octobre, la Mission permanente de la Géorgie a organisé, en coopération avec l'UNICRI et en marge de l'Assemblée générale, une manifestation sur les plans d'action nationaux relatifs aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et, plus particulièrement, sur la manière de relever les défis de la sécurité internationale et ceux que fait naître l'émergence de l'intelligence artificielle.

17. Toujours afin de sensibiliser les esprits, la Mission permanente des Philippines auprès de l'ONU a organisé, en coopération avec l'UNICRI, une manifestation¹ en marge de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, tenue en décembre 2015.

B. Prévention et répression de l'extrémisme violent et réadaptation des délinquants extrémistes violents

18. Les activités menées par l'UNICRI dans les domaines de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent ainsi que de la réadaptation des délinquants extrémistes violents visent à transmettre aux États Membres des connaissances qu'ils puissent utiliser pour renforcer leur aptitude à définir de nouvelles façons de prévenir et de combattre l'attrait du terrorisme et le recrutement de terroristes, d'une part, et à encourager la réadaptation des délinquants extrémistes violents, d'autre part. Bien qu'une attention considérable ait été accordée au vaste domaine de l'extrémisme violent, très peu de mesures ont été prises. La plupart des travaux menés par l'UNICRI dans ce domaine sont novateurs et impliquent des essais pilotes.

1. Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent

19. En septembre 2015, l'UNICRI a lancé un nouveau projet pilote de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région du Sahel et du Maghreb. Financé par l'Union européenne, ce projet utilisera de manière intégrée les ressources internationales, régionales et locales pour aider les pays de la région à combattre la menace grandissante que représente l'extrémisme violent et devra, pour ce faire, suivre une démarche pluridisciplinaire.

20. Dans le cadre du projet pilote, on testera et évaluera des initiatives novatrices associant des acteurs de la société civile, partant du principe que lesdits acteurs bénéficient d'un soutien populaire, et l'on fera émerger des éléments propres à limiter l'influence de l'idéologie de l'extrémisme violent, mettant à mal son discours au moyen d'alternatives positives. Les organisations non gouvernementales, les médias, les associations culturelles et les organisations de femmes et de jeunes seront les principaux partenaires d'exécution de ces activités.

21. Le projet combinera la Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme, la Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, la Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il donnera lieu à l'adoption d'une démarche unifiée associant les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, les experts internationaux et les autorités compétentes des pays concernés.

¹ Cette manifestation portait sur la sûreté et la sécurité biologiques et sur les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche internationale destinée à renforcer les capacités et à aider à faire face aux risques à venir.

2. Réadaptation et réinsertion des délinquants extrémistes violents

22. L'UNICRI a été parmi les premiers à répondre à la nécessité de mettre en place un programme de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents. Il joue également un rôle clef pour ce qui est d'aider les États Membres à faire en sorte que les bonnes pratiques généralisées recensées à l'occasion du Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents, adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et qui concerne spécifiquement les besoins des détenus extrémistes violents en matière de réadaptation, soient intégrées à des politiques nationales qui tiennent compte des caractéristiques culturelles, sociologiques et contextuelles et utilisent les compétences des parties concernées, notamment les organismes nationaux et les organisations de la société civile.

23. L'UNICRI aide actuellement un État Membre à élaborer et à mettre en œuvre un programme de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et à mettre au point un outil d'évaluation des risques inhérents aux délinquants extrémistes violents incarcérés. Conçu en étroite coordination avec les experts nationaux et les autorités compétentes, cet outil devrait être achevé vers le milieu de 2016. Dans le cadre des travaux préparatoires à sa mise en œuvre, un atelier² a été organisé à l'intention du personnel pénitentiaire.

24. L'UNICRI est en contact permanent avec des groupes multidisciplinaires, y compris des agents de l'administration pénitentiaire, les milieux universitaires et religieux, la société civile et d'autres organismes afin de déterminer les éléments à prendre en compte pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de désengagement, de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents en milieu carcéral dans différentes cultures.

3. Mesures prises face aux menaces liées au retour de combattants terroristes étrangers

25. En 2015, l'UNICRI a encouragé l'échange régional de données d'expérience, de pratiques optimales et d'informations concernant la menace liée au retour de combattants terroristes étrangers, ainsi que d'informations sur les solutions mises en œuvre à ce jour, organisant des ateliers pratiques tels que des exercices de simulation, conformément aux recommandations formulées lors de l'atelier d'experts organisé par l'UNICRI et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme en 2014³. Cette plate-forme aide les États Membres à analyser les menaces, à évaluer les options envisageables, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre, à l'intention des combattants terroristes étrangers qui sont de retour, des programmes efficaces de réadaptation et de réinsertion associant des acteurs clefs tels que les familles, la société civile et l'ensemble des pouvoirs publics.

² "Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents", organisé en novembre 2015.

³ L'atelier d'experts tenu à Manille en août 2015 a porté sur la nécessité d'échanger les données d'expérience et les connaissances de chacun et d'en tirer des leçons afin de renforcer la démarche multilatérale et de définir clairement la stratégie propre à combattre ce phénomène dans le cadre plus large des efforts déployés pour stabiliser les situations de conflit.

4. Justice pour mineurs et lutte contre le terrorisme

26. L'UNICRI appuie, en matière de lutte contre le terrorisme, l'adoption de politiques fondées sur des données factuelles qui soient conformes aux normes internationales et nationales de la justice pour mineurs. Il s'appuie, pour ce faire, sur la recherche et sur un projet pilote d'élaboration d'un programme type de déjudiciarisation des primo-délinquants juvéniles identifiés comme étant impliqués dans des activités relevant de l'extrémisme violent ou du terrorisme. La législation antiterroriste et les mesures de détection et de répression ne tiennent pas suffisamment compte du fait que certains suspects ou auteurs présumés sont âgés de moins de 18 ans. La vulnérabilité des enfants et des mineurs doit être prise en considération dans l'élaboration des politiques et des législations correspondantes, qui doivent, par ailleurs, tendre à intégrer les normes internationales de la justice pour mineurs aux cadres nationaux de lutte contre le terrorisme.

27. Afin d'appuyer les travaux que mène le groupe de travail du Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur le secteur de la justice pénale et sur l'état de droit, l'UNICRI a présenté, dans leurs grandes lignes, les règles, les réglementations, les normes, la jurisprudence et les pratiques administratives appliquées aux enfants et aux mineurs dans le cadre de la lutte contre le terrorisme à la fois dans le monde et dans un échantillon de pays de traditions juridiques diverses (*common law*, droit civil et droit islamique, par exemple), ainsi que les conclusions et les recommandations tirées de la recherche que le Forum examinera lors d'une réunion organisée conjointement avec l'Institut international pour la justice et l'état de droit et la Suisse en vue de l'élaboration de lignes directrices, de bonnes pratiques et d'un mémorandum sur la justice pour mineurs dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

C. Mesures de sécurité lors de grandes manifestations et partenariats public-privé pour la protection des cibles vulnérables

28. Afin de donner suite aux travaux antérieurs encouragés dans la résolution 2006/28, dans laquelle le Conseil économique et social invitait l'UNICRI à poursuivre et à développer ses activités liées aux mesures de sécurité à prendre lors de grandes manifestations, l'Institut s'emploie actuellement à mettre en place une plate-forme électronique sécurisée qui inclura les outils et les bonnes pratiques disponibles pour renforcer l'appui apporté aux responsables de la sécurité, ainsi qu'un recueil d'informations très détaillé.

29. L'UNICRI a fourni aux États Membres qui en ont fait la demande, notamment au Chili, au Costa Rica, à l'Irlande, à la Lituanie, à la Pologne, à la République dominicaine et à la Slovaquie, une assistance technique et des services consultatifs pour la planification de la sécurité lors de grandes manifestations.

30. L'UNICRI met actuellement en œuvre, en coopération avec l'Organisation des États américains, l'initiative "Protecting major events to foster crime prevention strategies in the Americas" (Protéger les grandes manifestations pour appuyer les stratégies de prévention de la criminalité dans les Amériques). Cette initiative prévoit des formations et des services consultatifs à l'intention de ceux qui élaborent les plans de sécurité, dans le cadre des préparatifs des grandes manifestations qui auront lieu dans les Amériques.

Partenariats public-privé pour la protection des cibles vulnérables

31. L'action de l'Institut part du principe que si la responsabilité de la sécurité relève des pouvoirs publics, la protection de la multitude de cibles vulnérables partout dans le monde appelle la participation active du monde des entreprises et de la société civile. La plupart des activités de l'UNICRI reposent sur des partenariats, souvent public-privé. Par exemple, l'Institut a fourni une assistance technique et des services consultatifs au Centre national de cybersécurité portugais, aidant ainsi les entités publiques et privées à mieux faire face aux cyberattaques.

D. Nouvelles initiatives de gouvernance de la sécurité et de lutte contre le terrorisme

32. Conscient qu'il importe d'élaborer des programmes novateurs, le Conseil de direction de l'UNICRI encourage ce dernier à centrer ses futures initiatives sur les nouveaux domaines de la criminalité. Il est également conscient de l'importance qu'il y a à diffuser les connaissances les plus avancées. Les exemples présentés ci-après illustrent les activités menées par l'UNICRI dans les domaines en question.

1. Répercussions potentiellement considérables de l'intelligence artificielle et de la robotique

33. L'UNICRI a étudié les moyens de pallier les lacunes de sécurité et les vulnérabilités nées de la dualité des nouvelles technologies, promouvant une compréhension globale pour garantir un développement responsable propre à atténuer les éventuels risques futurs d'exploitation et de détournement par des groupes criminels et terroristes. Tenant compte de l'intérêt que peuvent présenter des systèmes autonomes en tant que mécanismes d'exécution et s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise dans le domaine de l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, il analyse les risques que présentent les technologies actuelles ou susceptibles de voir le jour en matière d'intelligence artificielle et de robotique afin de disposer d'une solide base de connaissances qui puisse être partagée avec les parties et les bénéficiaires intéressés.

2. Nouvelles technologies et Convention sur les armes chimiques: systèmes autonomes et intelligence artificielle

34. En novembre 2015, l'UNICRI, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Hague Security Delta ont organisé conjointement, à La Haye, une manifestation parallèle au cours de laquelle ils ont présenté aux participants à la douzième session de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, les avancées passées et actuelles ainsi que celles qui pourraient voir le jour dans le domaine de la robotique, soulignant l'existence d'une tendance à l'adoption de systèmes de plus en plus autonomes. Les experts présents ont débattu des avantages et des inconvénients des progrès technologiques afin de mutualiser les meilleures pratiques et les informations utilisables pour combattre ces menaces émergentes.

3. Police de proximité

35. La police de proximité continue d'apparaître comme une stratégie déterminante dans la lutte contre la criminalité. Le programme correspondant a pour objet de promouvoir l'adoption de démarches fondées sur ce type d'action policière afin de prévenir la criminalité et l'extrémisme violent en facilitant la participation de la population et la mise en place de partenariats, et en instaurant un climat de confiance propice au partage d'informations qui permette de cerner les problèmes de criminalité et de détecter la montée d'idéologies terroristes, de les endiguer et de les éradiquer avant que ne surviennent les premiers épisodes de violence.

36. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'UNICRI a organisé, à Turin (Italie), en novembre 2015, une réunion d'experts sur la police de proximité comme moyen de renforcer la sécurité urbaine. Cette réunion avait pour objet d'analyser les pratiques prometteuses adoptées en matière de police de proximité par les États Membres du monde entier et, partant, d'élaborer une stratégie pour la mise en œuvre de politiques dans ce domaine. Compte tenu de l'intérêt grandissant que portent les États Membres à la mise en place de programmes nationaux de police de proximité, l'UNICRI, l'ONUDC et d'autres partenaires élaboreront, en consultation avec des experts nationaux et internationaux, un outil complet d'assistance technique et de formation, l'idée étant d'aider les États qui mettent en place une police de proximité destinée à prévenir la criminalité, à réduire la peur qui en découle et à encourager la participation de la population afin de renforcer la sécurité.

4. Participation de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Doha (Qatar) du 12 au 19 avril 2015

37. Des manifestations telles que les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont un moyen efficace de diffuser des connaissances. L'une des réunions tenues par l'UNICRI en marge du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale était consacrée au dynamisme sans précédent que connaît le développement des nouvelles technologies et aux menaces qui y sont liées. L'UNICRI y a principalement évoqué diverses technologies qui entraînent dans le cadre de ses travaux, notamment les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, la biotechnologie, les mégadonnées et la robotique autonome.

38. Une deuxième réunion animée par l'UNICRI a porté sur les problèmes posés par le retour des combattants terroristes étrangers et sur la réadaptation des délinquants extrémistes violents incarcérés, les établissements pénitentiaires pouvant constituer un environnement propice dans lequel les terroristes condamnés peuvent nouer des relations, comparer et échanger des tactiques, se radicaliser, recruter de nouveaux membres, exercer une autorité à l'extérieur et organiser des opérations de surveillance. La plupart des extrémistes actuellement incarcérés finiront par être libérés; il faut donc impérativement trouver des moyens de les faire renoncer à la violence.

III. Criminalité et justice

39. L'objectif des activités menées par l'Institut dans le domaine de la criminalité et de la justice est d'appuyer l'action que les États Membres mènent pour prévenir et combattre efficacement la criminalité organisée sous ses différentes formes par la mise en œuvre de politiques fondées sur la recherche et par l'échange d'informations entre les parties prenantes et les bénéficiaires. L'UNICRI a étendu le champ de ses activités aux menaces nouvelles et émergentes afin de combattre la criminalité organisée, qui ne cesse d'évoluer. Il considère qu'il est prioritaire de détecter au plus tôt les activités criminelles, notamment pour empêcher qu'elles ne se développent plus avant et concevoir des solutions adaptées et innovantes.

A. Lutte contre la criminalité organisée et le produit illicite du crime

1. Appui aux pays d'Afrique du Nord en matière de recouvrement d'avoirs

40. Les pays d'Afrique du Nord ont rédigé, s'inspirant de la démarche novatrice de l'UNICRI, de nouvelles lois qui mettent l'accent sur la confiscation hors cadre pénal des avoirs illicitement acquis, suite à des conseils techniques et juridiques qui ont encouragé les États à appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres principes du droit international afin de faciliter le recouvrement d'avoirs volés. Par l'entremise du bureau de projet qu'il a ouvert à Bruxelles, l'UNICRI a lancé, avec l'appui financier de l'Union européenne, un projet qui vise à aider les gouvernements, notamment ceux d'Égypte, de Libye et de Tunisie, à procéder au recouvrement d'avoirs volés. Ce projet se poursuivra en 2017, assorti d'un appui à l'application des nouvelles lois.

2. Stratégie internationale de prévention et de répression du trafic illicite de métaux précieux et liens existants entre ledit trafic et la criminalité transnationale organisée

41. Le trafic international illicite de métaux précieux est devenu une importante source de financement pour les groupes criminels organisés, qui exploitent les failles des législations nationales et du commerce international. Avec l'appui du Gouvernement sud-africain, l'UNICRI a lancé une étude sur les éventuels liens entre la criminalité transnationale organisée, d'autres activités et le trafic illicite de métaux précieux. Cette étude abordera également les bonnes pratiques et les enseignements utilisables pour prévenir et combattre ce phénomène⁴.

42. Dans le cadre de l'étude, l'UNICRI a compilé les tendances communes, les bonnes pratiques existantes, les failles et les défis à relever, en partenariat avec un réseau international rassemblant les principales parties prenantes, y compris des organismes publics d'États Membres, de grandes sociétés chargées de la production, de la transformation et du commerce des métaux précieux, des organisations internationales et d'autres acteurs concernés, avec qui des réunions et des consultations sont organisées afin de concevoir de nouvelles politiques mieux à même de combattre ces problèmes.

⁴ L'étude devrait être communiquée à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-cinquième session, sous la forme d'un document de séance.

3. Lutte contre les menaces émergentes et les problèmes de criminalité transnationale organisée aux fins de l'intégration régionale

43. Avec l'Institut thaïlandais pour la justice, l'UNICRI a lancé une étude sur les moyens que ce pays avait mis en œuvre pour combattre les menaces émergentes et les problèmes de criminalité transnationale organisée dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Les recherches menées visent à évaluer la manière dont la Thaïlande s'emploie, dans le cadre de son intégration régionale à la communauté économique de l'ASEAN, à combattre les problèmes que la criminalité transnationale organisée pose en matière de justice, de sécurité et de développement.

44. Les résultats de l'étude, attendus pour 2016, éclaireront, tant en Thaïlande que dans toute la région de l'ASEAN, les parties confrontées aux mêmes difficultés, afin qu'elles élaborent, à l'avenir, des stratégies plus complètes qui répondent à leurs besoins et leur permettent de combattre plus efficacement la criminalité transnationale organisée.

4. Criminalité organisée et trafic illicite

45. Un consortium dont l'UNICRI faisait partie a, avec des spécialistes de la détection et de la répression et des experts universitaires, conçu, avec un financement de la Commission européenne, un système international d'analyse de l'environnement. Ce projet d'action rapide, qui recourt à l'analyse de l'environnement, à l'arsenal législatif et aux systèmes de renseignement (ePOOLICE), est destiné à combattre les réseaux criminels. Le consortium a en outre produit, à l'intention des utilisateurs de ce système, un manuel de formation.

46. Pour détecter au plus tôt les activités criminelles, l'outil ePOOLICE décrit systématiquement l'environnement pour que l'on puisse mieux évaluer et anticiper les formes émergentes de criminalité en surveillant l'environnement et recueillant en temps réel des informations pertinentes émanant de sources variées, y compris les rapports d'analyse des services de détection et de répression, les données fournies par les gouvernements, le Web et les réseaux sociaux.

B. Contrefaçon

47. La contrefaçon, perçue comme un crime sans victimes, présente un ratio profit potentiel/risques encourus très favorable comparé à celui d'autres activités criminelles telles que le trafic de drogues. Les groupes criminels transnationaux sont de plus en plus impliqués dans la contrefaçon. Cette activité illicite, qui a atteint des proportions inédites, est généralement associée à d'autres activités criminelles telles que la fraude, l'infraction aux douanes et aux droits indirects, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et diverses autres formes de commerce et de trafic illicites.

1. Initiatives destinées à renforcer la lutte contre les médicaments falsifiés: projet pilote en Ouganda

48. L'UNICRI a mis en œuvre, grâce à un financement de la Banque mondiale et en collaboration avec l'Organisation internationale de droit du développement et le O'Neill Institute for National and Global Health Law, un projet pilote qui a permis

de mieux comprendre la situation qui prévaut en Ouganda en ce qui concerne les médicaments falsifiés. Ce projet visait à évaluer le cadre réglementaire et législatif ougandais afin de proposer au pays des moyens d'améliorer l'efficacité des mesures destinées à lutter contre ce phénomène. Le rapport d'évaluation comprend un projet de stratégie nationale adapté au pays, le but étant d'aider à renforcer la lutte contre la falsification des médicaments.

2. Analyse du réinvestissement des capitaux illicites dans l'économie licite

49. En juin 2013, il a été lancé, en collaboration avec le Département d'État des États-Unis d'Amérique, un projet de recherche dont le but était d'analyser les diverses manières dont les groupes criminels organisés réinvestissent le produit d'activités illicites dans l'économie licite. Les résultats devraient être communiqués en avril 2016.

3. Partenariat avec le secteur privé: utilisation de technologies anticontrefaçon

50. Des recherches ont montré que des sommes importantes étaient détournées de l'imposition prévue par la loi, les biens contrefaits et les transactions y relatives n'étant pas soumis à l'impôt. Lorsque les gouvernements recouraient aux technologies anticontrefaçon, le montant des recettes fiscales augmentait considérablement par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, les technologies anticontrefaçon permettent de préserver la chaîne d'approvisionnement licite des produits, garantissant ainsi que des produits licites tels que les médicaments parviennent à leur destination prévue.

51. Le rapport final sur le rôle des technologies anticontrefaçon dans la sécurité de la chaîne d'approvisionnement a porté sur le rôle que ces dernières jouent dans le renforcement de la sécurité des gouvernements et des citoyens. On a analysé l'utilisation que les gouvernements faisaient des technologies anticontrefaçon, ciblant plusieurs catégories de produits (médicaments, vin, tabac, eau minérale, produits laitiers, savon, interrupteurs électriques, gaz et pétrole, notamment) et différentes zones géographiques.

4. Atelier sur les technologies anticontrefaçon: protéger la propriété intellectuelle et le développement économique

52. Conformément à sa stratégie de partage d'informations et de bonnes pratiques, l'UNICRI a organisé, en septembre 2015, dans le cadre d'Expo Venice (Venise, Italie), un atelier sur les technologies anticontrefaçon, en collaboration avec la Banque mondiale, le Ministère italien du développement économique et l'Association italienne des sociétés par action (Assonime). L'atelier a porté sur les retombées positives que les technologies anticontrefaçon avaient sur la protection des droits de propriété intellectuelle, le développement économique, l'augmentation de la perception de recettes fiscales, la protection du commerce licite et la lutte contre la criminalité organisée.

5. La contrefaçon dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture dans la région européenne et méditerranéenne

53. Dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, la contrefaçon et la fraude menacent gravement la santé et la sécurité des consommateurs, sapent la confiance

dans les produits et nuisent au développement de l'activité. Les résultats d'une étude dans le cadre de laquelle on a comparé les mesures législatives prises pour combattre la contrefaçon dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture dans les régions européenne et méditerranéenne ont été examinés à une réunion d'experts de haut niveau financée par le Ministère italien du développement économique et organisée en octobre 2015 dans le cadre d'Expo Milan. Le but était d'utiliser des exemples de projets et de pratiques internationales de lutte contre la contrefaçon dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture pour sensibiliser les esprits et étayer l'élaboration de politiques de lutte contre ces menaces.

6. Exposition des régions italiennes à la contrefaçon: élaboration d'une méthode d'évaluation des risques

54. Dans le cadre de sa coopération avec le Ministère italien du développement économique, l'UNICRI a, en 2015, entrepris d'élaborer une méthode d'évaluation des risques afin de déterminer l'exposition des régions italiennes à la contrefaçon, ce qui a donné lieu à la création de profils à risque, notamment de contrefaçon. Le projet d'instrument devrait être prêt à être testé dans trois régions d'Italie en 2016.

C. Lutte contre la criminalité environnementale

1. Préserver l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement contre les pesticides illicites

55. Une feuille de route propre à réduire les risques associés aux pesticides illicites, contrefaits et non conformes et à identifier les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement, les protagonistes et les groupes et réseaux criminels organisés ainsi que leur mode opératoire, a été consignée dans un rapport sur les pesticides illicites, la criminalité organisée et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement. Ce rapport, qui s'appuie sur des données recueillies par des experts, notamment des représentants d'États Membres tels que des personnels des services de détection et de répression, des décideurs, des autorités douanières, des bureaux de procureurs et des services de renseignement, ainsi que des représentants du secteur privé et des organisations internationales et régionales, vise à mieux faire connaître les tendances actuelles observées en matière de pesticides illicites, à recenser et à partager les bonnes pratiques de détection, d'investigation et de poursuite des activités liées aux pesticides illicites et contrefaits et, en définitive, à renforcer les capacités des responsables des services de détection et de répression et des procureurs dans ce domaine.

2. Trafic et élimination illicite de déchets toxiques

56. Une étude récemment publiée a permis d'estimer le volume de déchets électriques et électroniques produits et commercialisés de manière illicite. Elle a permis de mieux connaître les itinéraires d'acheminement et les destinations des envois illicites. L'UNICRI a participé à l'examen pénal et juridique du projet, œuvrant à l'élaboration d'un ensemble de recommandations destinées à aider la Commission européenne, les services de détection et de répression et les douanes à combattre le commerce illicite de déchets électriques et électroniques en provenance et à destination de l'Europe. Dirigés par l'Organisation internationale de police

criminelle (INTERPOL), ces travaux ont visé la mise en œuvre d'un projet de lutte contre le commerce illicite de déchets électriques et électroniques (projet CWIT).

57. Le projet CWIT a permis d'évaluer et d'identifier les lacunes des cadres juridiques européen et international, notamment des directives de la Commission européenne sur les substances dangereuses présentes dans les produits disponibles sur le marché européen et leur traitement. Parallèlement à l'évaluation de la typologie des entreprises et des courtiers actifs sur ce marché, le groupe du projet a mené une vaste étude sur l'implication de la criminalité organisée dans la chaîne d'approvisionnement des déchets électriques et électroniques afin de déterminer les activités criminelles et les catégories d'infractions particulières liées aux envois illicites de ces déchets.

D. Cybercriminalité, cyberterrorisme et équilibre entre sécurité et droits de l'homme

58. Les pays sont de plus en plus concernés par la cybercriminalité, l'utilisation d'Internet par des organisations terroristes, les menaces en ligne qui visent des infrastructures essentielles, l'utilisation abusive des mégadonnées et le piratage de la robotique. Si la technologie favorise le développement, la lutte contre la criminalité et la protection des droits de l'homme, elle contribue également à faciliter la perpétration d'activités criminelles. La question de l'utilisation abusive de la technologie comportant des aspects pénaux, mais aussi éthiques, l'objectif est de concevoir, pour combattre ce phénomène, une approche harmonisée qui ménage un équilibre entre la sécurité et les droits de l'homme.

1. Cybercriminalité et cyberterrorisme

59. En 2015, l'UNICRI a largement contribué au projet européen de recherche sur la cybercriminalité et le cyberterrorisme (COURAGE). Dans le cadre de ce projet, on élabore actuellement un programme de recherche mesuré, complet et pertinent sur la cybercriminalité et le cyberterrorisme, dirigé par un groupe de haut niveau composé de 17 partenaires originaires de 12 pays et d'un conseil consultatif qui regroupe des représentants de 14 organisations telles qu'EUROPOL, le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Académie de droit européen. Les 28 pays membres de l'Union européenne sont associés à ce projet.

60. En 2015, l'UNICRI a contribué à la réalisation d'une compilation et d'une analyse des publications existantes relatives aux aspects juridiques, éthiques et sociétaux de la cybercriminalité et du cyberterrorisme, le but étant d'élaborer un cadre et un inventaire complets et améliorés, et de formuler des recommandations pour la recherche dans ces domaines. L'Institut a notamment abordé les questions de la cohésion sociale, de la discrimination fondée sur le sexe ou la religion ou de celle exercée à l'égard des minorités, ainsi que de la protection de la vie privée et des données, cela afin de mieux faire connaître ces questions et d'encourager les parties prenantes à concevoir des mesures plus efficaces.

61. Conformément à ses objectifs, qui sont de fournir et de partager des connaissances et de faire office de plate-forme d'échange d'informations, l'UNICRI a participé à la création de la taxinomie du projet COURAGE sur la cybercriminalité et le cyberterrorisme, s'appuyant sur une analyse approfondie des

classifications et catégorisations existantes dans la littérature internationale actuelle et disponibles dans le répertoire du projet. L'UNICRI a également dirigé l'élaboration de la première liste de domaines à étudier en matière de cybercriminalité et de cyberterrorisme, ainsi que celle de lignes directrices pour l'évaluation des conclusions, qui pourront aider à mieux combattre la cybercriminalité et le cyberterrorisme.

2. Sécurité des systèmes informatiques des petites et moyennes entreprises

62. En 2015, l'UNICRI a publié, dans un rapport, des lignes directrices régissant la sécurité informatique dans les PME, renseignant ainsi sur les tendances et les menaces en ligne auxquelles les petites et moyennes entreprises italiennes sont confrontées. Ce rapport présente les conclusions d'entretiens et d'études de cas menés en italien pour que les entités concernées puissent renforcer leurs mesures de cybersécurité.

3. Projet relatif à la sécurité à la périphérie des réseaux (SECURED)

63. L'UNICRI a contribué à la mise en œuvre du projet relatif à la sécurité à la périphérie des réseaux (SECURED), qui est financé par la Commission européenne dans le cadre du septième programme-cadre de recherche et de développement technologique. Ce projet propose une architecture novatrice qui permet de se protéger des menaces liées à l'Internet en transférant l'exécution des applications de sécurité à un dispositif programmable à la périphérie du réseau. Il encourage une gestion interne au réseau, qui permet d'améliorer sensiblement la sécurité des utilisateurs et le degré de protection. L'Institut s'est tout particulièrement employé à aider les partenaires techniques à définir la structure du projet, fondant son travail sur l'élaboration continue de menaces types, sur l'évaluation des questions relatives au droit et à la vie privée, et sur l'aide à l'élaboration de spécifications relatives à la sécurité.

4. Lutte contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance, notamment les crimes et discours haineux dans les nouveaux médias

64. En 2015, l'UNICRI a produit, sur les crimes et discours haineux en Europe, un rapport d'étude complet composé d'une analyse globale des principes du droit international, d'une étude couvrant l'ensemble de l'Union et d'évaluations de pays, ainsi que cinq études approfondies des crimes et discours haineux recensés en Espagne, en France, en Italie, en Roumanie et au Royaume-Uni.

65. Dans ces cinq pays parties au projet visant à prévenir, désavouer et proscrire les discours haineux dans les nouveaux médias (PRISM), l'UNICRI a organisé, à destination des professionnels des services de détection et de répression et de la justice, des séminaires de formation à la répression de ces discours. S'appuyant sur les conclusions de la recherche, ces séminaires ont permis de mieux faire connaître ce phénomène, de fournir aux professionnels les outils nécessaires pour identifier les crimes et discours haineux, enquêter sur ces derniers et les combattre, mais aussi de donner davantage la possibilité aux victimes de recourir, dans ces affaires, à la justice pénale ou civile.

66. En tant que partenaire du projet PRISM, que la Commission européenne finance dans le cadre du programme « Droits fondamentaux et citoyenneté »,

l'UNICRI élabore, conformément à ses objectifs, des stratégies efficaces de sensibilisation, d'information et de diffusion, pour à la fois susciter une augmentation des dénonciations et des signalements, mais aussi promouvoir un meilleur usage du langage afin de limiter le recours aux discours haineux et d'en réduire les conséquences.

E. Réduction de la vulnérabilité

1. Prévention de la discrimination et des meurtres dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme

67. L'UNICRI a poursuivi l'exécution de son projet de recherche visant à renforcer la protection des droits fondamentaux de l'homme dans le cadre de conflits culturels, notamment à prévenir la discrimination et les meurtres dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme. Les résultats devraient être communiqués en mars 2016.

2. Renforcement des moyens de prévention de la toxicomanie et de traitement et de réadaptation des toxicomanes

68. L'UNICRI a poursuivi la mise en œuvre d'un plan régional de prévention de la toxicomanie et de traitement et de réadaptation des toxicomanes, en collaboration avec les autorités de la région de Calabre, en Italie. Ce projet pilote facilite l'intégration des efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour recenser les bonnes pratiques et les adapter aux différents contextes nationaux. Il servira de plate-forme de dialogue et d'échange des meilleures pratiques et politiques entre les praticiens de la prévention de la toxicomanie, de la justice pénale et de la santé, le but étant de soutenir la mise en œuvre de stratégies plus complètes de renforcement des capacités dans ce domaine.

3. Soutien aux femmes vulnérables toxicomanes et alcooliques

69. Les différences qui existent entre les sexes face à la toxicomanie et la nécessité d'aider les femmes vulnérables toxicomanes et alcooliques constituent des défis auxquels sont confrontées la plupart des sociétés. Pour répondre aux demandes d'aide et d'orientation, l'UNICRI a lancé, pour les femmes confrontées à la drogue et à l'alcool, un projet dans le cadre duquel il a été créé un réseau de professionnels à même de promouvoir et de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions, de politiques et de pratiques optimales fondées sur des données concrètes et adaptées aux besoins des femmes. Ce projet préconise d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les programmes de prévention, de traitement et de rétablissement, ainsi que dans le cadre des pratiques professionnelles conçues pour les femmes.

70. Conformément à la résolution 55/5 de la Commission des stupéfiants, relative à la promotion de stratégies et de mesures qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de stratégies et de programmes globaux et intégrés de réduction de la demande de drogues, l'UNICRI a élaboré une série d'outils professionnels, notamment des manuels recensant les meilleures pratiques, des plates-formes d'apprentissage sur Internet et des formations.

71. Financé par le Département italien des politiques antidrogue, l'UNICRI a présenté ses activités de projet lors du séminaire sur les femmes, la drogue et la violence en Europe et dans la région méditerranéenne que le Gouvernement italien a organisé à Rome en décembre 2015, en collaboration avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, le Conseil de l'Europe et les pays de la région méditerranéenne.

4. Intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et dans la pratique de prévention de l'usage de substances et de traitement et de réadaptation des toxicomanes

72. En 2015, l'UNICRI a réuni des décideurs à l'occasion d'un colloque sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et dans la pratique de prévention de l'usage de substances et de traitement et de réadaptation des toxicomanes afin de combattre les vulnérabilités et d'élargir l'accès aux services. Ce colloque s'est tenu en marge de la première Conférence européenne sur les comportements addictifs et les dépendances, organisée par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et le Gouvernement portugais. On y a présenté la meilleure façon de mettre en œuvre un programme qui intègre la problématique hommes-femmes dans les services de traitement de la toxicomanie et de réadaptation en Europe, mettant l'accent sur les bonnes pratiques et abordant les risques, les obstacles et les nouveaux défis liés à l'intégration de cette problématique. Lors du colloque, on a par ailleurs souligné la nécessité de tenir compte des différences qui existent entre les sexes pour ce qui est du traitement, de la santé mentale et de la violence lorsqu'on envisage le traitement de femmes toxicomanes.

5. Étude et diffusion des meilleures pratiques afin de combattre les addictions et de favoriser un mode de vie sain

73. Aux fins de ce projet, l'UNICRI a réalisé une analyse comparée des coûts de l'addiction pour les systèmes de justice pénale de l'Espagne, de la Pologne et du Portugal, abordant les divergences des politiques adoptées par ces pays, les différences de capacités des services de détection et de répression, ainsi que les condamnations infligées pour les infractions liées à la toxicomanie. Il a en outre examiné l'expérience acquise dans le monde en matière de mesures de substitution à l'emprisonnement pour les toxicomanes, et émis, en matière de politiques et de programmes, des recommandations fondées sur des données scientifiques et les meilleures pratiques.

74. L'UNICRI a réalisé des entretiens dans le milieu carcéral italien. Il a également examiné les recettes générées par l'économie illicite afin de mieux comprendre les acteurs qui opèrent sur les marchés des produits addictifs.

75. L'UNICRI a participé au projet "Addictions et modes de vie dans l'Europe contemporaine: projet de recadrage des addictions" (ALICE RAP) de l'Union européenne, qui rassemble, sur 5 ans, des participants de 43 établissements de recherche répartis dans 25 pays européens, facilitant l'échange d'informations.

76. Cofinancé par la Commission européenne, ce projet examine les difficultés que créent les addictions et les modes de vie pour la cohésion, l'organisation et le fonctionnement de la société européenne contemporaine. Les addictions à l'alcool,

au tabac, aux drogues illicites et aux jeux (jeux d'argent, jeux vidéo), ainsi que les dommages et les coûts liés à ces addictions, sont étudiés dans le cadre d'une démarche multidisciplinaire et prospective.

6. Emprisonnement et consommation de drogues: renforcer la prévention et le traitement, et favoriser les mesures de substitution

77. L'UNICRI⁵ a organisé un atelier qui a rassemblé d'éminents experts de différents pays afin de débattre des coûts économiques, sociaux et sanitaires de l'emprisonnement lié à la drogue en Europe. Cet atelier s'est inscrit dans le cadre du programme de la première Conférence européenne sur les comportements addictifs et les dépendances, organisée par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et le Gouvernement portugais.

78. On s'y est employé à mieux faire comprendre les conséquences des politiques antidrogue sur les coûts d'emprisonnement et à promouvoir, pour ce qui est d'évaluer la toxicomanie, l'élaboration de critères fondés sur des données factuelles, le but étant d'aider le secteur de la justice pénale à faciliter l'accès des toxicomanes à des mesures non privatives de liberté par une meilleure coordination et gestion du milieu carcéral.

7. Création d'une plate-forme permettant d'accéder aux travaux de recherche fondés sur des données factuelles

79. Dans le cadre de son projet relatif aux travaux que la communauté scientifique mène sur l'addiction, l'UNICRI a créé une plate-forme destinée à faciliter le recensement et la diffusion des meilleures pratiques internationales de prévention de la toxicomanie et de traitement et de réadaptation des toxicomanes. Il a, en outre, mis en place des programmes nationaux de formation destinés aux professionnels de la région méditerranéenne. Le projet, qui est diffusé au moyen d'une plate-forme en ligne, donne accès aux tout derniers travaux de recherche fondés sur des données factuelles qui sont diffusés par des revues et des bulletins spécialisés, offrant ainsi aux praticiens, aux décideurs, aux magistrats et aux agents des services de répression un outil actualisé qui leur permet d'être mieux informés des tendances récentes concernant les drogues et d'autres questions..

IV. Formation et perfectionnement

80. L'objectif de cette thématique transversale de formation et de perfectionnement est de renforcer les capacités des États Membres par des formations et des cours sur la manière d'élaborer et d'appliquer des politiques de lutte contre la criminalité, d'élargir l'accès à la justice et de promouvoir la paix et la sécurité.

81. L'UNICRI élabore actuellement des programmes pour les étudiants diplômés en droit qui se destinent à des postes de décideurs. En 2015, pour la neuvième année, il a proposé, en collaboration avec l'Université de Turin, son programme de droit (Master of Laws) sur la criminalité internationale et la justice, auquel plus de

⁵ Atelier sur l'emprisonnement et la consommation de drogues destiné à renforcer la prévention et le traitement et à favoriser les mesures de substitution, organisé à Lisbonne en septembre 2015.

360 étudiants se sont inscrits à ce jour. Actuellement, il élargit son vivier d'étudiants en lançant, avec l'Universidad Argentina John F. Kennedy, un partenariat destiné à lancer un Master de droit conjoint sur le droit pénal international et la justice.

82. L'UNICRI propose, pour renforcer les capacités et faciliter l'échange de connaissances spécialisées, un éventail de formations et de cours qui donnent droit à un crédit. Les cours proposés sont les suivants:

1. Séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international

83. L'UNICRI élabore et dispense, à l'intention des décideurs, du personnel judiciaire et d'autres personnels, des stages de formation spécialisée tels que le Séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international pour les praticiens qui souhaitent plaider au niveau national ou international. Ce séminaire se déroule sous l'égide du Bureau du conseil public pour la défense de la Cour pénale internationale et de l'Union internationale des avocats.

2. Criminalité environnementale

84. L'UNICRI prépare les décideurs à élaborer et à appliquer des lois sur la criminalité environnementale. Avec la Société italienne pour l'organisation internationale, il a mis en place un cours destiné à mieux faire comprendre les fondamentaux de la criminalité environnementale et connaître les mesures prises par les systèmes judiciaires et les services de détection et de répression face à ce phénomène. Le cadre juridique international existant a été examiné afin d'aider les participants à mieux combattre ce problème de manière globale et à défendre un changement effectif des politiques publiques, des stratégies et des pratiques.

3. Experts internationaux en psychologie investigative et légale

85. L'UNICRI dispense des formations sur les thèmes les plus complexes du système de justice pénale. En collaboration avec l'université Åbo Akademi (Finlande) et avec l'appui de l'Institut universitaire salésien de Turin et de son département CRIMELAB, il a lancé, en décembre 2015, à l'intention des étudiants de troisième cycle, un programme international de spécialisation en psychologie investigative et légale afin d'élargir les connaissances des participants et de mener des expériences transversales dans le domaine de la psychologie légale. Ce programme, qui mêle présentations théoriques et exercices pratiques, comprend quatre simulations de procès liés à l'homicide, au viol, à la maltraitance sexuelle d'enfants et aux crimes de guerre.

4. Programme de journalisme et d'information du public sur les nouvelles menaces

86. Conscient du pouvoir des médias, l'UNICRI prépare, par des formations, les journalistes à informer de manière précise sur la justice, la protection des droits de l'homme, la prévention de la criminalité et la sécurité. Le programme de journalisme et d'information du public sur les nouvelles menaces, par exemple, vise à renforcer les capacités des journalistes et à mieux faire comprendre les menaces nouvelles et émergentes, notamment celles liées au développement de la mondialisation et des technologies.

5. Nouvelles menaces pour la sécurité

87. Les formations spécialisées de l'UNICRI visent à mieux faire connaître les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. L'Institut propose notamment des cours sur les menaces en ligne; les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires; la biosécurité; la criminalité environnementale; et l'intelligence artificielle et la robotique. En 2015, il a été organisé quatre cours, qui ont rassemblé 70 participants.

6. Nouvelles initiatives

88. L'Institut étend actuellement, en matière de formation et d'éducation, ses partenariats avec des universités et des établissements de formation du monde entier, consacrant une attention particulière à l'éducation et à la formation de professionnels et d'étudiants de troisième cycle, le but étant de permettre à ces praticiens d'obtenir des postes de décision ou de responsabilité. L'UNICRI collabore notamment avec des universités et des organisations internationales en vue d'élaborer des cours sur l'application des règles et des normes.

V. Collecte, échange et diffusion de connaissances

89. L'objectif de cette thématique est de favoriser l'échange d'informations et de répondre aux besoins de la communauté internationale en matière de diffusion d'informations à l'échelle mondiale.

90. Afin d'améliorer l'accès à l'ensemble de ses informations, le Conseil de direction a encouragé l'UNICRI à se tourner vers les nouvelles technologies et les plates-formes existantes. Aussi l'Institut a-t-il actualisé et mis en place de nouveaux services en ligne à l'appui de la recherche, de la formation et de l'analyse en matière de prévention du crime et de justice pénale, et un nombre accru d'utilisateurs accèdent désormais aux pages de son site Web. Le Centre de documentation a continué, comme il le fait depuis longtemps, d'appuyer les activités de formation menées par l'Institut et de fournir des ressources spécialisées.

VI. Gestion de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

91. L'objectif de l'équipe de gestion de l'UNICRI est d'assurer une gestion au meilleur coût, en respectant intégralement les règles et règlements relatifs à la gestion des ressources humaines et financières, et de garantir une mise en œuvre des programmes en temps voulu.

A. Renforcement de l'infrastructure en vue d'appuyer l'élargissement de la mise en œuvre du programme

92. L'UNICRI a élaboré, afin d'assurer la mise en œuvre en temps voulu des projets en fonction des accords de subvention, un plan stratégique axé à la fois sur la viabilité financière à long terme et sur le renforcement de l'infrastructure. Il s'est employé à élaborer l'infrastructure requise pour mettre pleinement en œuvre une

capacité d'intervention de plus en plus rapide et souple et des activités de formation croissantes dans les domaines liés aux projets en cours et aux objectifs de développement durable. Pour contribuer dans une grande mesure à renforcer l'infrastructure, il a œuvré à la mise en œuvre d'Umoja, nouveau progiciel de gestion intégré adopté par le Secrétariat de l'ONU, que l'Institut doit également utiliser.

93. Enfin, il a été élaboré des instructions de gestion, notamment pour l'appui administratif, financier et fonctionnel à la mise en œuvre des projets; adopté des systèmes améliorés de suivi des programmes et de contrôle de la qualité; et intégré une évaluation dans les activités de programme.

B. Approbation du budget 2016-2017 axé sur les résultats et des priorités retenues pour le programme

94. Le Conseil de direction a approuvé le budget relatif à l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que les priorités retenues pour le programme, tenant compte du flux de recettes prévu et des obligations y relatives. L'UNICRI reste exposé à l'imprévisibilité des financements. Aussi doit-il, pour stabiliser et viabiliser à long terme son programme de travail, privilégier la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, comme l'élargissement prévu des activités de formation, d'éducation, d'intervention rapide et de renforcement des capacités.

95. Alors que le pays hôte a sensiblement accru ses contributions volontaires, l'UNICRI demeure confronté à une baisse sensible des contributions non préaffectées versées au fonds à des fins générales. Cela s'est particulièrement ressenti en 2015, en raison des frais engagés pour le lancement d'Umoja. Guidé par son Conseil de direction, l'Institut va intensifier sa mobilisation de fonds pour accroître le nombre de contributions volontaires non préaffectées et élargir ses programmes.